

MEZIERES ARSAUCEUX



INFO

Bulletin d'information de la Municipalité et des Associations N° 87-janvier-février-mars- 2023



DÉCÈS :

- * AUGER Pierre le 27 septembre
- * POURLIER Bernard le 07 décembre
- * CHEVREL née CHARRON Simone le 17 décembre
- * BROUSSARD Danièle le 26 décembre

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES:

- * DETHAN Louise le 15 novembre
- * HRENIUC Antonia le 27 novembre



Notre site internet: <https://www.mezieres-en-drouais.fr/>



NFO : nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie et de l'Agence postale

A partir du 1er février 2023, pour mieux vous accueillir et répondre à vos demandes, les horaires d'ouverture de la Mairie et de l'Agence Postale évoluent.

les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 15h00 à 18h00

Le samedi de 9h à 12h.



Mouvement de personnel en Mairie



A compter du jeudi 02 février 2023, nous aurons le plaisir d'accueillir Mme Sabrina DIONISIO notre nouvelle secrétaire de Mairie qui viendra compléter notre équipe .


Nous lui souhaitons la bienvenue



Informations municipales

LES RELATIONS DE BON VOISINAGE

"LA MITOYENNETÉ"




Ainsi, un mur sera considéré comme privatif et appartenant au terrain vers lequel son sommet penche. (F dans le schéma)

Le mur a un sommet à deux pentes de part et d'autre de chaque propriété, il est présumé mitoyen.

"LA MITOYENNETÉ"

Édifier une clôture ou un mur mitoyen est source d'économie car les frais de construction et d'entretien sont partagés entre voisins. Par souci d'esthétisme, de nombreux propriétaires optent également pour la mitoyenneté. Cependant, il est nécessaire de connaître ses droits et obligations afin d'éviter tout litige.

QU'EST-CE QUE LA MITOYENNETÉ ?

La mitoyenneté est une forme de copropriété de toutes les clôtures (haies, murs, fossés, barrières, etc...) situées en limite séparative de deux terrains contigus et appartenant à des propriétaires privés différents.




QUELS SONT LES DROITS ET OBLIGATIONS DES PROPRIÉTAIRES ?

Vous et votre voisin avez tous deux les mêmes droits et obligations sur la clôture ou le mur qui vous sépare. Aucun d'entre vous ne peut, sans le consentement de l'autre, ouvrir dans le mur mitoyen une fenêtre ou y appuyer des constructions. Chacun d'entre vous peut surélever le mur mitoyen de sa propre initiative et à ses frais, sous réserve de ne pas nuire à son voisin.

Enfin, la clôture doit être entretenue, conservée en bon état et taillée, dans le cas d'une haie, à frais partagés entre votre voisin et vous.

En cas de travaux à réaliser sur le mur mitoyen, votre voisin et vous devez au préalable vous mettre d'accord sur l'ensemble de leurs modalités (choix des matériaux, de l'entreprise, date du chantier...). Pour éviter tout litige, il est recommandé de mettre par écrit cet accord.



COMMENT NAIT LA MITOYENNETÉ ?

- La mitoyenneté peut naître d'un accord entre voisins d'édifier une clôture ou un mur à frais communs, en limite séparative de deux propriétés. Pour être opposable aux tiers, il est nécessaire de formaliser cet accord dans un acte notarié, publié au service de la publicité foncière.
- La cession forcée : lorsque votre voisin a déjà réalisé une clôture, vous pouvez lui demander de vous en céder la mitoyenneté. Vous devrez lui rembourser la moitié du coût de construction, ainsi que la moitié de la valeur du sol sur lequel le mur est bâti.
- La prescription acquisitive : si pendant trente ans deux voisins se comportent comme s'ils étaient copropriétaires du mur séparatif, le mur deviendra mitoyen. À l'inverse, si un seul des voisins se comporte comme s'il était propriétaire unique de la clôture pendant trente ans, l'autre voisin s'en désintéresse, le mur sera considéré comme privatif.
- L'acquisition forcée : si votre voisin utilise votre mur pour appuyer des constructions, vous pouvez lui demander d'en acquiescer la mitoyenneté, justifiant l'usage qu'il en fait.

COMMENT DÉTERMINER SI UN MUR EXISTANT EST PRIVATIF OU MITOYEN ?

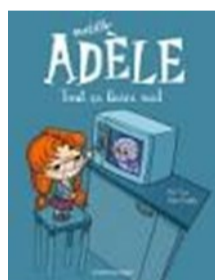
Est présumé mitoyen tout mur servant de séparation entre deux parcelles bâties ou entre deux terrains nus. Cette présomption admet la preuve contraire qui peut être apportée par différents moyens : un titre de propriété, des signes extérieurs visibles de construction du mur...

Cette liste n'étant pas limitative, les juges peuvent tenir compte d'autres marques ou signes manifestes. Enfin, titres et marques du mur peuvent se contredire. Dans cette hypothèse, la loi prévoit notamment que le titre âgé de moins de trente ans prime sur la prescription trentenaire et que les marques présumant la mitoyenneté d'un mur s'effacent devant les « marques du contraire », sous réserve de l'appréciation souveraine des juges.

Vie associative

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Voici quelques nouveautés à vous proposer pour bien commencer l'année !



Nous formulons pour vous tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023.

Qu'elle vous apporte bonheur et santé, à vous ainsi qu'à vos familles

Ouverture : mercredi de 16h à 18h,
vendredi de 16h à 18h, samedi de 10h à 12h.

Tel. 02 37 65 95 98

Mail : biblimezieres28@gmail.com



Vie associative

Bulletin trimestriel décembre 2022 du club loisirs 3^{ème} âge

Pour le club ce fut la fête au début du mois de décembre, car nous nous sommes retrouvés le samedi 03 décembre à 48 personnes au casino de Trouville, pour une soirée où les tubes des années 1980 / 2000 étaient à l'honneur. En effet tout au long d'un excellent repas, deux animateurs amusants et loufoques, ainsi qu'une troupe de danseurs, nous ont fait revivre les principaux tubes de ces années. Ensuite rendez-vous était pris avec les machines à sous et autres jeux du casino, bien sûr en dehors de quelques petits gains, le principal gagnant a été le casino.

Bien que nous nous soyons couchés tard, les membres du bureau avaient rendez vous à la salle Louis Pommereau pour préparer notre concours de belote du dimanche. Le match de l'équipe de France en 1/8 de finale du Mondial ainsi que des lotos dans les villes voisines ont un peu plombé la participation, nous étions néanmoins 32 doublettes et avons passé un excellent après-midi.

Le jeudi suivant était le goûter de Noël et 36 personnes ont apprécié la bûche de la boulangerie de Mézières ainsi que le chocolat ou les bulles qui allaient avec.

Si toutes les activités du club vous intéressent, vous serez les bienvenus à notre assemblée générale du 19 janvier. Pour tous renseignements, merci de contacter Mme la Présidente : Christiane Potier ou le secrétaire : Joël Houssu.

L'ensemble des adhérents du club et les membres du bureau se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2023 et surtout... une bonne santé.

Pour le bureau, le secrétaire.

Joël HOUSSU



P2M

☎ 06 08 00 64 20 - 06 07 96 97 92



Toute l'équipe de P2M vous souhaite une belle et heureuse année 2023 !

Assemblée Générale.

L'assemblée générale est prévue le vendredi 31 mars 2023 à 18h00 à la salle Louis Pommereau.

Elle est ouverte à tous ceux qui souhaitent nous rejoindre pour continuer de défendre et faire vivre notre patrimoine local, qu'il soit bâti ou culturel, aussi bien qu'émettre leurs idées d'animation ou adhérer.

Seuls les membres ayant versé leur cotisation 2022 auront droit de vote.

Projets d'animations 2023:

Durant ce 1^{er} trimestre, l'équipe de P2M réfléchit à mettre sur pieds plusieurs animations en 2023, proposées ou demandées par les habitants, jeunes et moins jeunes :

- Balade à vélo : départ de Marsauceux jusqu'au lavoir de Villemeux avec pique-nique sorti des sacs.
- Exposition de collections des habitants.
- Concours de photos insolites de notre commune réalisées par les habitants.
- 2^{ème} édition de la Passée d'Août : dimanche 3 septembre ouverte aux habitants et leurs amis.

N'hésitez pas à nous dire si vous êtes intéressés par ces projets, émettre vos souhaits, vos propositions sont à glisser dans « les boîtes à idées » à votre disposition au café « *Le coin de l'amitié* » et à la boulangerie « *Aux délices de Giulia* » de Mézières.

Sets de table - Livre des cartes postales anciennes - Livret de l'église - Livret du temple

Ils sont en vente aux points habituels : Bibliothèque, Chèvrerie, P2M, café « *Le coin de l'amitié* ».





Un point sur la vie de l'ASC

L'ASC célèbre l'hiver !

Les festivités du carnaval d'hiver « les Flambarts » ont eu lieu le dimanche 10 décembre 2022 en plein cœur de la ville de Dreux, malgré le froid glacial. Cette année l'ASC a de nouveau participé à la grande fête Drouaise, cette fois sur la thématique des 4 saisons. Une déambulation costumée, accompagnée de notre mascotte Léon, de notre troupe de batucada et de notre magnifique char aux couleurs de l'hiver, ont unis petits et grands dans une ambiance qui a su réchauffer les cœurs. Une belle participation des enfants, des ados, des familles et des autres bénévoles qui permet encore une fois de démontrer la richesse et la qualité des prestations de l'ASC de Mézières.



L'ASC se refait une beauté !

En travaux depuis le début de l'année scolaire, la bâtisse historique d'une soixantaine d'années, fait peau neuve. Derrière les bâches et les échafaudages, c'est toute la toiture et la façade qui ont été entièrement restaurées. Un long chantier rendu possible grâce au soutien de la Caisse d'Allocation Familiale d'Eure et Loir, qui a demandé à nos équipes de devoir s'adapter pour organiser une nouvelle logistique concernant l'accueil des enfants. Ainsi les habitants et adhérents de l'association ont pu découvrir son nouveau visage en décembre dernier.



* A.S.C. Mézières – 30 Grande Rue –
28-500 Mézières en Drouais
☎ 02 37 43 74 52

Mel : ascmezieres@wanadoo.fr –
Site Internet: <http://ascmezieres.fr>

Les animations « Familles » à venir

Marché Nocturne de Charpont : le 01 juillet 2023

Comme chaque année, l'ASC organise avec la commune de Charpont un marché nocturne des talents et artistes locaux : créations, meubles, vêtements, bijoux, doudous, peintures, cosmétiques, loisirs créatifs, spécialités locales, etc.

Vous souhaitez exposer vos créations, vous faire connaître dans le secteur, n'hésitez pas à demander votre bulletin d'inscription à l'adresse suivante :

mathilde.polefamilleasc@gmail.com

LA JUNGLE DES TOUT-PETITS

Lieu d'éveil 0-6 ans

Accueil libre, gratuit et anonyme !

Vous ne savez pas quoi faire, où sortir avec vos enfants ? Notre équipe vous accueille chaque samedi de 16h00 à 18h00 dans nos locaux spécialement aménagés pour favoriser les interactions entre enfants et parents : une salle de motricité, espace aménagé, coin lecture, jeux de société et autres activités thématiques. Venez rencontrer et partager autour d'un goûter ! Ambiance conviviale garantie !

Samedis (hors vacances scolaires) 16h-18h



BINGO !

Pour son premier Loto en famille organisé dans le cadre des projets autofinancés par le club ados, l'ASC a fait carton plein le 17 décembre dernier à la salle des fêtes de Marsauceux. De nombreux lots pour petits et grands ont ravi les participants. Dans le but de convenir aussi bien aux enfants qu'aux adultes, les horaires avaient été anticipés et de super lots étaient à remporter : une trottinette électrique, un VTT enfant 24 pouces, une montre Vtech, une tablette, un abonnement d'un an à la salle de sport, massage, des bons cadeaux et pleins d'autres lots adultes et enfants.

Merci à tous pour votre présence et vos nombreux soutiens dans chaque manifestation de l'association, ce qui nous motive pour réitérer ces belles expériences.